

**COMPTE-RENDU SEANCE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 19 MARS 2015**

*La séance est ouverte à 20h30*

**Absents excusés** : MM. FORTIN, JOURDAN, PETIPAS

**CONVENTIONS CHAUFFERIE BOIS DU POLE ENFANCE AVEC LA GARDERIE L'ECOLE  
ET LA BIBLIOTHEQUE**

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil que la chaufferie bois installée au niveau du Pôle enfance fournit en chauffage le restaurant scolaire et le CLSH/Garderie mais aussi l'école privée depuis la rentrée de 2011. Depuis la rentrée 2012, elle chauffe également la salle polyvalente suivie depuis mai 2014 de la nouvelle bibliothèque intercommunale.

Jusqu'à l'année 2012-2013, une convention avec les différents usagers avait été signée afin de répartir les coûts de chauffage (achat des granulés bois) selon le volume des pièces à chauffer de chaque utilisateur.

Depuis la rentrée 2013-2014, il a été installé un compteur thermique général dans la chaufferie bois (pour connaître l'énergie totale produite par la chaudière à granulés bois) ainsi qu'un compteur thermique permettant de connaître l'énergie totale distribuée vers l'école.

Dès lors, il convient de modifier les conventions par avenant :

- Pour l'école : afin de mettre fin à la facturation par volume et de facturer la réelle consommation de l'école au vu du relevé de compteur à chaque rentrée scolaire (fixation du prix du mégawattheure Mwh au vu des factures de chauffage payées sur l'année scolaire concernée).
- Pour la garderie : ne bénéficiant pas elle-même d'un sous-compteur, il convient de continuer à facturer par volume en retirant la partie école pour 2013-2014.

Enfin, il conviendra de passer convention avec Fougères Communauté afin de lui facturer, par année scolaire, et ce dès la rentrée de 2014-2015, sa consommation de chauffage au Mwh selon les factures payées.

Le Conseil Municipal autorise :

- la rédaction et la signature d'avenants sur les conventions en cours ;
- La rédaction et la signature d'une convention avec Fougères Communauté de mise à disposition de la chaufferie bois pour le bâtiment de la bibliothèque intercommunale à partir de 2014/2015.

**URBANISME : DROIT DE PREEMPTION URBAIN 17 RUE DE LA COSVINIERE**

Monsieur le Maire présente un dossier de déclaration d'intention de vente d'un bien bâti soumis au DPU, situé 17 rue de la Cosvinière section ZD n°98 d'une superficie totale de 598m<sup>2</sup>.

Le conseil renonce à l'exercice de son droit de préemption.

**URBANISME : DROIT DE PREEMPTION URBAIN 3 RUE DE LA COSVINIERE**

Monsieur le Maire présente un dossier de déclaration d'intention de vente d'un bien bâti soumis au DPU, situé 3 rue de la Cosvinière section D n°738 d'une superficie totale de 304m<sup>2</sup>.

Le conseil renonce à l'exercice de son droit de préemption.

**URBANISME : SIGNATURE CONVENTION PRESTATION INSTRUCTION**  
**AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS AVEC LE SCOT**

Monsieur le Maire informe les conseillers sur le retrait de l'Etat concernant l'instruction des dossiers d'urbanisme (Permis, DP, CU opérationnels) au 1<sup>er</sup> juillet 2015.

Le Syndicat mixte du SCOT a décidé de créer un service instructeur se substituant aux services de l'Etat au profit des communes membres du Pays de Fougères moyennant une tarification forfaitaire à l'acte après prise en charge partielle de Fougères Communauté (à hauteur de 1.3 €/par hab pour 2015), soit :

	Pondération	Simulation
• les permis de construire	1	65 €
• les certificats d'urbanisme opérationnels	0,4	26 €
• les déclarations préalables	0,7	45,5 €
• les permis d'aménager	1,2	78 €
• les permis de démolir indépendants	0,8	52 €

La participation 2015 pour la Commune est estimée à 601.25 €.

La Commune conservera la responsabilité de la notification des autorisations, des contrôles effectifs et des procédures contentieuses.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

**VOTE DU TAUX DES TROIS TAXES POUR 2015**

Le Conseil municipal décide de reconduire les taux à l'identique pour cette année.

	2015	2014	2013	2012	2011/2010
<b>Taxe d'habitation</b>	16.08	16.08	16.08	16.08	15.92
<b>Foncier bâti</b>	16.08	16.08	16.08	16.08	15.92
<b>Foncier Non bâti</b>	41.85	41.85	41.85	41.85	41.44

➤ **VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS / COMPTES DE GESTION / AFFECTATION RESULTATS / BUDGET**

Le Conseil Municipal vote le compte administratif de la commune. Les résultats sont les suivants :

• **COMMUNE :**

\* **Excédent de Fonctionnement** : 173 531.79 € répartis comme ci-après :

002 : Excédent de Fonctionnement Reporté : 103 531.79 €

1068 : Excédent de Fonctionnement Capitalisé : 70 000.00 €,

\* **Excédent d'Investissement** : 334 376.29 €, affectés en totalité à l'article

001 : Report d'Investissement

En fonctionnement , les dépenses ont augmenté cette année en raison d'entretiens plus importants de terrains et de voiries et de cérémonies exceptionnelles.

L'excédent est moins important que l'année précédente en raison également d'une diminution des recettes (baisse des dotations de l'Etat).

En investissement, le résultat de l'exercice est également en baisse compte tenu d'investissements plus importants par rapport à l'année précédente : achat d'un véhicule technique, construction de l'atelier communal, travaux importants sur l'Eglise notamment.

Ces résultats correspondent au Compte de Gestion dressé par le Receveur.

➤ **VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2015**

Le budget est voté en fonctionnement à hauteur de **633 650.00 €** et en investissement à hauteur de **876 191.00 €**.

Sont prévus sur 2015 les investissements principaux suivants : l'aménagement du bourg pour sa troisième tranche (paiement des travaux principalement), la deuxième partie de la rénovation de l'Eclairage Public de la Commune, la continuation de la remise aux normes de l'Eglise, Travaux d'accessibilité des bâtiments publics, l'achat de terrains pour la réserve foncière de la commune.

➤ **VOTE DES SUBVENTIONS**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide d'allouer, pour 2015, les sommes suivantes aux associations et autres organismes :

ACE Billé	251.32
Agriculture et Ruralité (Comice Agricole)	244.72
Amis de jaunouse	38.00
ADMR Parcé	1 064.00
Ass. Gestion Cantine	8 903.88
CLSH (Ass. Fam. Rurale)	4 006.00
Ass. Des Anciens Combattants de Billé (UNC)	344.43
CCAS de Billé	825.00
Club de l'amitié de Billé	156.24
Comité des fêtes de Billé	382.94
Croix d'Or de Fougères	61.40
FA MI RE dans le pré	258.00
Groupement d'employeurs du Sud Fougerais	52.02
Groupement des jeunes du Bocage Fougerais (GJBF)	1 915.20
Les amis de la MARPA	78.85
MARPA de Parcé	59.05
Union Sportive Billé Javené	1 522.20
Gym Détente	52.02
Assoc.sportive cantonale de Fougères Sud	1 862.00
Amicale des Chasseurs de Billé	250.00
Volley-Ball de Billé-Parcé	202.00
Badminton	754.65
<b>TOTAL</b>	<b>23 283.92</b>

▪ **CLASSES DE DECOUVERTES :**

- ✓ 38.43 € par enfant domicilié sur Billé et scolarisé dans une classe maternelle ou élémentaire.

Cette subvention sera versée une seule fois pendant la scolarité de l'enfant.

▪ **ARBRE DE NOEL 2015 :**

- ✓ 6,73 € par enfant de Billé scolarisé au sein du RPI Billé Combourtille Parcé.

➤ **TRAVAUX ENTRETIEN VOIRIE 2015 : CHOIX DES ENTREPRISES**

• **Fauchage des accotements et débroussaillage 2015 :**

Suite à la consultation lancée pour les travaux de fauchage des accotements et débroussaillage, le conseil municipal retient l'entreprise JARDIN de Parigné pour 6 775 € HT (8 130 € TTC).

- **Curage Fossés et Transport de terre 2015 :**

Suite à la consultation lancée pour les travaux de curage des fossés (1 600 ml, dénivellement des accotements (500 m) et transport de terre, le conseil retient l'entreprise BRAULT JP de Combourtille (35) pour un montant HT de 1 575 €, soit 1 890 € TTC.

- **Balayage : Pour 4 passages de 3 h dans l'année, soit 12h**

Le conseil municipal retient l'entreprise THEAUD pour un coût horaire de 87 € HT (1 044 € HT annuels, 1148.40 € TTC).

**AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG : CHOIX DE L'ENTREPRISE CSPS**

Le Conseil municipal retient l'entreprise ATAE 35 de Balazé (35) pour un montant HT de 1 085 € (1 302 € TTC) pour une mission de coordination SPS (sécurité et protection santé) dans le cadre du projet aménagement de bourg.

Cette mission consiste en la prévention des risques issus de la coactivité d'au moins deux entreprises sur un même chantier.

**AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG : REEVALUATION PHASE DCE DE L'ESTIMATIF DES TRAVAUX**

Concernant l'Aménagement du Bourg, Monsieur le Maire informe les membres du conseil de l'augmentation du chiffrage phase DCE (Dossier de Consultation des Entreprises) par rapport à celui de l'estimation présentée lors de la phase avant-projet (532 k€ au lieu de 495 k€). Cela s'explique par quelques ajouts et quelques ajustements de prix unitaires (prix des maçonneries, prix d'assainissement et de dépose d'amiante ciment, ajout de pavage...). A été intégrée à la consultation une prestation supplémentaire éventuelle : l'injection de mortier pour mettre hors service les réseaux d'assainissement abandonnés (10 500.00 €).

L'estimatif de 532 440 € HT se décompose comme suit :

	<b>TOTAL</b>
LOT 1-Voirie	<b>254 200.00 €</b>
LOT 2 - Maçonnerie	<b>80 100.00 €</b>
LOT 3 – EP EU	<b>185 730.00 €</b>
LOT 4 – Espaces Verts	<b>12 410.00 €</b>
<b>TOTAL GLOBAL € HT</b>	<b>532 440.00 €</b>
Prestation alternative éventuelle Lot 3 (Grès)	15 400.00 €
Prestation supplémentaire éventuelle Lot 3 (Neutralisation réseaux)	10 500.00 €

Pour rappel, la construction des nouvelles toilettes est estimée avec la démolition à 35 500 € HT.

*La séance est levée à 00h15*

**Prochain conseil : le 14 avril 2015 à 20h30**  
**Salle du Conseil de la Mairie**

